

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze janvier à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes (crise sanitaire Covid-19 oblige), sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du cinq janvier deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé, qui a donné procuration à Monsieur CARPENTIER Yves.

Monsieur Philippe CENDRE est élu secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du 30 novembre 2021, approuvé à l'unanimité.

I. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel – R.I.F.S.E.E.P.

Monsieur le Maire informe avoir reçu une circulaire de la Préfecture du Pas-de-Calais concernant le RIFSEEP., notamment le maintien de cette indemnité en cas d'arrêt de travail. Les communes et les établissements publics locaux qui auraient délibéré pour maintenir partiellement ou totalement le RIFSEEP des agents en congé longue durée, longue maladie ou grave maladie sont tenus d'abroger sur ce point leur délibération et de prévoir la suspension du versement du RIFSEEP dans leur délibération modificative qui sera prise après avis du Comité technique.

II. Passage de l'indice 343 au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire indique que suite à l'augmentation du SMIC (Salaire minimum de croissance) au 1^{er} janvier 2022, il y a lieu de revoir l'indice majoré des agents de la fonction publique territoriale. L'indice majoré passe de 340 à 343 en ce début d'année. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent le passage de l'indice majoré 340 à 343 au 1^{er} janvier 2022 suite à l'augmentation du SMIC.

III. Renouvellement des deux ordinateurs de la mairie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe HAZEBROUCQ, Conseiller municipal, concernant le dossier des ordinateurs de la mairie. Ces derniers ont été achetés en 2012. Compte-tenu de leur vétusté, il est temps de procéder à leur remplacement. Nous avons reçu une proposition financière de notre prestataire JVS-Mairistem pour un montant de 3.492,96 € T.T.C. pour l'achat de deux ordinateurs, deux écrans, du matériel de sauvegarde et deux packs office pro 2021. A cela s'ajoute l'installation sur site pour 780 € T.T.C. et le coût de l'abonnement et de l'hébergement à Horizon Infinity (logiciels de paye, de comptabilité, d'état civil, de population...) pour un montant de 2.764,80 € T.T.C. la première année et 3.054 € T.T.C. les années suivantes. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité. Cette opération sera inscrite au budget primitif 2022.

IV. Acquisition d'un vidéo projecteur

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que l'utilisation d'un vidéo projecteur est souvent sollicitée lors de réunions compte-tenu de la situation sanitaire liée au Coronavirus. Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un écran. Une proposition financière a été faite par JVS-Mairistem. Le devis s'élève à 665.76 € T.T.C. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

V. Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention tripartite a été signée entre la commune, l'Association de Restauration de l'Église et la Fondation du Patrimoine pour les travaux de rénovation du clocher de l'église. Le montant versé sous forme de dons s'élève à 53.370 € dont 52.000 € versés par l'A.R.E. La participation financière de la Fondation du Patrimoine s'élève à 25.000 €

VI. Contribution Incendie 2022

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier émanant du S.D.I.S. (Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais) concernant la contribution incendie. Le taux unique des contributions dues par les collectivités est fixé à 28,61 € par habitant. La contribution de la commune d'Huby-Saint-Leu s'élève à 25.348,46 € (28,61 € x 886 habitants).

VII. F.C.T.V.A. au titre de l'année 2021

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais concernant le Fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée au titre de l'année 2021. Le montant des dépenses à prendre en compte pour le calcul du FCTVA 2021 est de 15.221 € pour l'investissement et 14.294,65 € soit un montant global de 29.515,65 €. Le remboursement s'élève donc à 4.847,74 € (29.515,65 € x 16.404 %).

VIII. Sécurisation de la rue Fernand Lemercier

Une étude a été menée par le bureau d'études INGENEO de Blendecques pour la sécurisation de la rue Fernand Lemercier. Cependant, le document apporté par ce bureau d'étude ne correspond pas à notre demande. C'est pourquoi, j'ai reçu le lundi 10 janvier en mairie, en présence de Monsieur Louis Philippe VARLET, Adjoint aux travaux, deux représentants de cette société afin de réactualiser le dossier qui nous sera transmis en fin de ce mois.

IX. Population légale au 1^{er} janvier 2022

La direction régionale de l'INSEE – Hauts-de-France a envoyé les chiffres relatifs à la population légale de notre commune. Au 1^{er} janvier 2022, la population municipale est de 884 habitants + 10 habitants de population comptée à part, soit une population totale de 894 habitants.

X. Remerciements pour les boîtes de chocolats

Monsieur le Maire indique avoir reçu des remerciements de Madame Raymonde FLAHAUT, résidant actuellement à l'EHPAD Gabrielle Helle – MGEN, pour la boîte de chocolats offerte par le Centre Communal d'Action Sociale. Des administrés ont appelé en mairie pour adresser leurs remerciements. Les membres du Conseil municipal et du C.C.A.S. indiquent également avoir reçu des remerciements pour cette action qui a connu un impact positif.

XI. Affaires diverses

☞ **Monsieur Dominique NEDONCHEL** est en arrêt de travail jusqu'au 02 février 2022 inclus. Le Comité Médical du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais a été saisi pour une demande de congé de longue maladie.

☞ **Contrat de travail** : Monsieur Alain MASSE, recruté sur le poste de Monsieur Dominique NÉDONCHEL, donne entière satisfaction. C'est pourquoi il a été décidé de renouveler son contrat du 1^{er} janvier au 31 mars 2022.

☞ **Convention avec la Communauté de Communes des 7 Vallées** : Une Convention Territoriale Globale va être signée entre la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole et le Département. Cette convention, signée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 a pour ambitions : 1 – Garantir l'accès aux droits et aux services à la population quelque soit le lieu de résidence et le niveau de ressources ; 2 – améliorer la qualité de vie de l'habitant ; 3 – accompagner et soutenir prioritairement le parcours de vie de l'enfant et de la petite enfance à la jeunesse ; 4 – rendre l'habitant acteur de son territoire. Après délibération, les membres du Conseil municipal approuvent la Convention territoriale globale et autorisent Monsieur le Maire à cosigner cette convention avec la Communauté de Communes des 7 Vallées et les différents partenaires repris ci-dessus pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

☞ **Téléthon 2021** : De nombreuses animations ont été organisées dans les communes de Bouin-Plumoisson, Brévillers, Capelle-les-Hesdin, Chériennes, Guisy, Hesdin, Huby-Saint-Leu, Marconne, Marconnelle, Sainte-Austreberthe et Regnauville. Le résultat est de 10.463,30 € contre 9.501,23 € l'an dernier.

☞ **Collecte de sang** : Le prochain don du sang est programmé au dimanche 23 janvier 2022 à la Maison des Jeunes d'Hesdin de 8h à 12h. Monsieur le Maire indique également avoir reçu le calendrier des collectes qui seront organisées en 2022.

☞ **Projet de 4 commerces à Marconne** : la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) va prochainement examiner le projet de création de 4 commerces à Marconne : magasin spécialisé dans l'animalerie à l'enseigne « Maxi Zoo », magasin de surgelés à l'enseigne « Picard », magasin alimentaire à l'enseigne Biocoop, et magasin d'électroménager à l'enseigne « Boulanger ».

☞ **Fêtes et cérémonies** : Monsieur Jean HALIPRÉ, Adjoint aux Fêtes et Cérémonies, fait le point sur les manifestations et actions menées. L'arbre de Noël s'est bien déroulé. L'installation de la boîte à livres est en cours de finalisation. L'achat de nouvelles illuminations sera inscrit au budget communal.

20h30, la séance est levée.

Le Maire,
Serge ROUSSEL

